Aix 31 Juillet 1789.

MESSIEURS,

Le bruit public vous a peut-être déja informé qu'une troupe de Savoyards s'étoient répandus dans le Dauphiné & dans le Comtat Vénaiſſin, d'où ils ſe diſpoſoient à paſſer en Provence. La terreur a prodigieuſement exagéré le nombre de ces bandits. Les Commandans du Dauphiné écrivent à ceux de Provence, que ces brigands ne ſont qu'une poignée. Ils ſont auſſi en petit nombre dans le Comtat ou aux environs.

Cependant il eſt prudent de hâter l'armement de Compagnies bourgeoiſes que nous vous avions invité de lever par notre lettre circulaire du 25 du courant; mais il ſuffira toujours que les Citoyens ſoient enrôlés, les Officiers nommés, & qu'il y ait à l'Hôtel-de-Ville un dépôt des armes & des munitions néceſſaires. Il ſeroit ruineux d'enlever les bras aux travaux urgens de la récolte.

Dans les lieux voiſins des bandits Savoyards, il conviendra d'ajouter la précaution d'avoir deux ou trois coureurs en avant pour avertir en cas de danger; mais ces coureurs ne peuvent être des gens trop ſages, afin de ne pas s'expoſer à recevoir de fauſſes allarmes, & à communiquer des terreurs paniques à toute la Province.

Sur les demandes de diverſes Communautés, nous avons demandé à MM. les Commandans des Troupes pour défendre les contrées menacées. Nous leur avons auſſi demandé des armes & des munitions pour les Communautés qui en manquoient. Il va être formé à Aix un dépôt de l'un & de l'autre; mais toutes les Communautés qui pourront ſe procurer des armes, ſont invitées à ne pas en demander au dépôt, parce qu'il eſt impoſſible de le fournir aſſez pour faire des diſtributions conſidérables.

Veuillez bien, Meſſieurs, raſſurer les eſprits, & faire en ſorte que de fauſſes terreurs ne faſſent pas abandonner les travaux de la campagne.

Vous aurez la bonté de faire parvenir ſans délai aux Communautés de votre Viguerie un exemplaire ou une copie de cette lettre, & les exemplaires de celle du 25 Juillet que nous vous avons adreſſés.

Nous avons l'honneur d'être avec une conſidération reſpectueuſe,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Les Commiſſaires des Communes de Provence.

DEBAUX.

N. B. La Communauté d'Aix a délibéré, le 29, la contribution de quatorze livres par feu, pour les frais de la députation des Communes de Provence à l'Aſſemblée Nationale.

Aix

Lettre de MM. les Commis.res des Communes de provence au sujet des Bandits Savoyards, et d'un dépôt de munitions de Guerre [illegible]

31 juillet 1789.